

Avis de projet de fusion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 Juillet 2022.

VINDEMIA FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 4.005 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 956 440 RCS NANTES, dont le siège social est situé 49 Quai Emile Cormerais - Bâtiment A - 44800 ST HERBLAIN,

MIDI ET DEMI, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 490 881 851 RCS NANTES, dont le siège social est situé 49 Quai Emile Cormerais - Bâtiment A - 44800 ST HERBLAIN,

MIDI ET QUART, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 530 318 971 RCS NANTES, dont le siège social est situé 49 Quai Emile Cormerais - Bâtiment A - 44800 ST HERBLAIN

ont établi le projet de leur fusion.

MIDI ET DEMI et MIDI ET QUART seraient absorbées par VINDEMIA FINANCES. En conséquence, seraient transférés à VINDEMIA FINANCES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de MIDI ET DEMI et MIDI ET QUART, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de MIDI ET DEMI et MIDI ET QUART devant être dévolue à VINDEMIA FINANCES dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

* Pour les sociétés ayant établi une situation comptable intermédiaire, indiquer :

Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de VINDEMIA FINANCES, MIDI ET DEMI et MIDI ET QUART clôturés au 31/12/2021 et d'une situation comptable intermédiaire au 30/06/2022, soit à une date antérieure de moins de 3 mois à celle du présent projet de fusion, établie respectivement par VINDEMIA FINANCES, MIDI ET DEMI et MIDI ET QUART, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Les actifs et passifs de MIDI ET DEMI et MIDI ET QUART seraient transférés à VINDEMIA FINANCES pour leur valeur nette comptable conformément à la réglementation applicable.

Sur la base des comptes sociaux au 31/12/2021 et de la situation comptable intermédiaire au 30/06/2022 de MIDI ET DEMI, la totalité de l'actif de MIDI ET DEMI, évalué à 1 541 847 €, et la totalité du passif de MIDI ET DEMI, évalué à 1 267 325 euros, seraient transférés par MIDI ET DEMI à VINDEMIA FINANCES. Ainsi, le montant total de l'actif net transmis par MIDI ET DEMI à VINDEMIA FINANCES serait de 274 522 euros.

Sur la base des comptes sociaux au 31/12/2021 et de la situation comptable intermédiaire au 30/06/2022 de MIDI ET QUART, la totalité de l'actif de MIDI ET QUART, évalué à 1 234 438 €, et la totalité du passif de MIDI ET QUART, évalué à 995 482 euros, seraient transférés par MIDI ET QUART à VINDEMIA FINANCES. Ainsi, le montant total de l'actif net transmis par MIDI ET QUART à VINDEMIA FINANCES serait de 238 956 euros.

La fusion prendrait effet, d'un point de vue juridique, le 01/09/2022, date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion prendrait effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 01/01/2022.

Dans la mesure où la Société Absorbante détient 100% des actions des Sociétés Absorbées, la Fusion sera soumise au régime de la fusion simplifiée prévu par l'article L. 236-11 du Code de commerce.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange entre les actions de la Société Absorbante et les actions des Sociétés Absorbées et il ne sera pas procédé à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par MIDI ET DEMI et MIDI ET QUART depuis la date du 27/07/2022 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par VINDEMIA FINANCES.

Conformément à l'article L. 236-6 du code de commerce, deux copies certifiées conformes du projet de fusion ont été déposées :

- au greffe du tribunal de commerce de Nantes en date du 28/07/2022 pour VINDEMIA FINANCES, MIDI ET DEMI et MIDI ET QUART

Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis sur le site internet des sociétés participant à l'opération de fusion, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis.

Pour avis

La Direction Générale
Frédéric MONNIER et Christine DENIS

DocuSigned by:
Christine DENIS
18E8ED0A935B401...

DocuSigned by:
Frédéric MONNIER
CBE01BB87EE54C5...